



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
30 septembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 5 de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Mise au point et transfert de technologies

Rapport sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2011*

Résumé

La présente note contient des informations sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2011, notamment sur sa première réunion tenue du 1^{er} au 3 septembre à Bonn (Allemagne).

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la date à laquelle le Comité exécutif de la technologie s'est réuni et de la nécessité de procéder à des consultations plus approfondies.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la note.....	2	3
C. Mesures que pourraient prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l’Organe subsidiaire.....	3	3
II. Questions d’organisation.....	4–9	3
A. Désignation des membres.....	4–6	3
B. Élection du Bureau.....	7	4
C. Élaboration des modalités et des procédures de fonctionnement du Comité exécutif de la technologie.....	8	4
D. Examen initial du plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie pour 2012-2013.....	9	4
Annexe		
Membres du Comité exécutif de la technologie pour 2011-2013.....		5

I. Introduction

A. Mandat

1. Au paragraphe 126 de sa décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a décidé que le Comité exécutif de la technologie tout comme le Centre et le Réseau des technologies climatiques rendraient compte provisoirement¹, et sans préjuger des liens entre le Comité exécutif de la technologie et le Centre et le Réseau des technologies climatiques, à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, de leurs activités respectives et de l'accomplissement de leurs fonctions respectives.

B. Objet de la note

2. La présente note contient des informations sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2011, notamment sur sa première réunion tenue du 1^{er} au 3 septembre à Bonn (Allemagne).

C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) voudront peut-être prendre note du présent rapport et envisager d'autres mesures, s'il y a lieu.

II. Questions d'organisation

A. Désignation des membres

4. Selon les dispositions relatives au mandat et à la composition du Comité exécutif de la technologie, le Comité est composé de 20 membres experts élus par la Conférence des Parties, qui siègent à titre personnel et dont la candidature est proposée par les Parties en veillant au principe d'une représentation équitable et équilibrée. Les membres dont les Parties proposent la candidature sont nommés pour un mandat de deux ans et ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs. La moitié des membres sont initialement élus pour un mandat de trois ans, compte tenu de la nécessité de maintenir l'équilibre d'ensemble du groupe. Par la suite, il est procédé chaque année à l'élection de la moitié des membres².

5. Comme l'avait demandé la Conférence des Parties³, le secrétariat a reçu des candidatures de tous les groupes de Parties comme indiqué dans le mandat et la composition du Comité exécutif de la technologie, sauf dans le cas de l'Asie. La liste des membres proposés figure dans l'annexe du présent document⁴.

¹ En attendant que les questions visées à l'alinéa *a* du paragraphe 128 de la décision 1/CP.16 fassent l'objet d'une décision.

² Décision 1/CP.16, appendice IV.

³ FCCC/CP/2010/7, par. 51.

⁴ La répartition entre les mandats de deux ans et les mandats de trois ans est en cours d'examen par les Parties.

6. En raison de la confirmation tardive de sa composition en 2011, le Comité exécutif de la technologie recommande que la Conférence des Parties convienne, à titre exceptionnel et sans que cela crée un précédent, que le mandat des membres du Comité actuellement en fonction s'achève officiellement juste avant la première réunion du Comité en 2014 pour les membres nommés pour un mandat de deux ans et juste avant la première réunion du Comité en 2015 pour ceux dont le mandat dure trois ans (voir également le document FCCC/CP/2011/8, par. 13).

B. Élection du Bureau

7. Conformément au paragraphe 5 des dispositions relatives à son mandat et à sa composition figurant à l'appendice IV de la décision 1/CP.16, le Comité exécutif de la technologie a élu par consensus M. Gabriel Blanco (Argentine) Président et M. Antonio Pflüger (Allemagne) Vice-Président pour 2012. Il a été convenu que M. Blanco et M. Pflüger agiraient en qualité de co-présidents pour la première réunion du Comité en 2011. Il a également été convenu que le Président et le Vice-Président du Comité collaboraient pour présider ses réunions et pour exécuter les tâches incombant au Comité tout au long de l'année de façon à garantir une cohérence entre les réunions.

C. Élaboration des modalités et des procédures de fonctionnement du Comité exécutif de la technologie

8. Au paragraphe 125 de sa décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a décidé que le Comité exécutif de la technologie tiendrait sa première réunion dès que possible une fois ses membres élus et élaborerait ses modalités et procédures de fonctionnement, compte tenu de la nécessité d'assurer une cohérence et de maintenir une interaction avec d'autres dispositifs institutionnels pertinents, tant dans le cadre de la Convention qu'en dehors de celle-ci, pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième session. Le Comité a tenu sa première réunion du 1^{er} au 3 septembre 2011 à Bonn pour élaborer ses modalités et procédures de fonctionnement comme l'avait demandé la Conférence des Parties. Ces modalités et procédures sont présentées dans le document FCCC/CP/2011/8.

D. Examen initial du plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie pour 2012-2013

9. Le Comité exécutif de la technologie a engagé l'examen de son plan de travail glissant pour 2012-2013 à sa première réunion, en tenant compte des fonctions qui lui avaient été assignées au paragraphe 121 de la décision 1/CP.16, des modalités et des procédures de fonctionnement élaborées par le Comité et faisant l'objet du document FCCC/CP/2011/8, ainsi que des secteurs prioritaires susceptibles d'être pris en considération au titre de la Convention comme indiqué au paragraphe 120 de la décision 1/CP.16. Il a été noté que le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention envisageait, dans son programme de travail sur la mise au point et le transfert de technologies pour 2011, des questions se rapportant à des fonctions supplémentaires à confier au Comité, en vue de l'adoption d'une décision par la Conférence des Parties à sa dix-septième session. À cet égard, le Comité est convenu de continuer, à la lumière des résultats auxquels parviendrait la Conférence des Parties à sa dix-septième session, à étoffer son plan de travail à sa réunion suivante, qui doit en principe se tenir au début de 2012. Les membres du Comité poursuivront par voie électronique leurs échanges de vues sur les éléments éventuels du plan de travail pendant la période intersessions.

Annexe

Membres du Comité exécutif de la technologie pour 2011-2013

Afrique

M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan)
M. Mokhtar Bououdina (Algérie)
M. Omedi Moses Jura (Kenya)

Asie et Pacifique

M. Can Wang (Chine)
M. Kanat Baigarin (Kazakhstan)
En attente de désignation

Amérique latine et Caraïbes

M. Gabriel Blanco (Argentine)
M^{me} Deyanira Camacho Toral (Équateur)
M. Arthur Wellington Rolle (Bahamas)

Parties visées à l'annexe I de la Convention

M. Antonio Pflüger (Allemagne)
M. Krzysztof Klincewicz (Pologne)
M. Matthew Kennedy (Irlande)
M. Jukka Uosukainen (Finlande)
M. Kunihiko Shimada (Japon)
M. Rick Duke (États-Unis d'Amérique)
M. Brendan Morling (Australie)
M. Vadym Sydiachenko (Ukraine)
M. Niyazi Iltar (Turquie)

Petits États insulaires en développement

M. Albert Binger (Jamaïque)

Pays les moins avancés

M^{me} Joe-Marie Judie C. Roy (Haïti)
